



Parti vert libéral suisse

## Communiqué de presse

<b>Sujet</b>	<b>Loi fédérale sur la radio et la (LRTV)</b>
Pour tout renseignement	Jürg Grossen, Conseiller national, tél. +41 79 444 94 65
Expéditeur	Parti vert libéral suisse, case postale 367, 3000 Berne 7, tél. +41 31 322 60 57, Courriel: <a href="mailto:suisse@vertliberaux.ch">suisse@vertliberaux.ch</a> , <a href="http://www.vertliberaux.ch">http://www.vertliberaux.ch</a>
Date	10 septembre 2014

### Les Vert'libéraux refusent la loi sur la radio et la télévision (LRTV) lors du vote final

**Les Vert'libéraux ont décidé lors de leur réunion de groupe parlementaire de refuser la loi sur la radio et la télévision (LRTV) au vote final. Les députés ont justifié leur refus non pas par une critique à l'égard de la SSR, mais à cause d'une solution de financement inefficace et défavorable aux entreprises. Les Vert'libéraux continuent d'exiger que le service public ne soit plus financé par un organe de perception extérieur tel que la Billag à l'avenir, mais par la caisse fédérale. Les Vert'libéraux refusent également un prélèvement imposé aux entreprises, car cela reviendrait de fait à faire payer à double la consommation de prestations radio et télévision.**

Le Conseiller national Jürg Grossen précise : „ Les Vert'libéraux s'engagent en faveur d'un service public radio et télévision soutenu par l'Etat, mais exigent que le financement soit efficace et supportable pour les entreprises. “ Les Vert'libéraux refuseront donc la loi lors du vote final. La nouvelle loi prévoit en effet qu'à l'avenir chaque ménage qui peut recevoir la radio et la télévision doit s'acquitter de la redevance, indépendamment du fait qu'il utilise ou non ce service – que ce soit par télévision, radio, ordinateur ou téléphone mobile. Le nombre de ménages exemptés de la taxe se réduirait comme peau de chagrin. La perception des recettes par une entreprise privée et les coûts d'encaissement et de contrôle ainsi occasionnés ne se justifient donc plus. Une solution logique et efficace s'impose, à savoir un financement direct du service radio et télévision par la caisse fédérale. Ce modèle permettrait également de préserver l'indépendance nécessaire à la SSR pour sa programmation par le biais d'un financement spécial à affectation déterminée.

### **La redevance imposée aux entreprises est défavorable à l'économie et revient à payer deux fois pour la même prestation**

La redevance imposée aux entreprises déjà décidée par le Conseil des Etats et le Conseil national incite également les Vert'libéraux à refuser la LRTV. La redevance perçue par ménage indépendamment des appareils permet de consommer à l'avenir avec n'importe quel appareil et en tout lieu, y compris au lieu de travail, l'offre de radio et de télévision. Une redevance entreprises supplémentaire équivaldrait à exiger un double paiement pour la consommation de prestations radio et télévision. En outre, la redevance entreprises engendrerait des frais considérables pour l'Administration fédérale des contributions.